

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 15 juin, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, à la salle de réunion de la Maison des Associations à Saint-Agathon sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; LE GAOUYAT Samuel ; PRIGENT Christian ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Absent excusés : CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; PARISCOAT Dominique ; COAIL Christian



DELBU2021-06-082

REFECTIONS DE VOIRIES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX EAU POTABLE - CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE PLOUBAZLANEC

Guingamp- Paimpol Agglomération a effectué des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement sis « rue du Port à Loguivy-de-la-mer » sur la commune de Ploubazlanec. Ces travaux, réalisés en hiver 2020/2021, ont occasionné des mouvements de sols importants, sur la rue du port, avec une dégradation significative de l'ensemble de la voie. La surface des reprises de voirie lourde à prévoir est de 280m².

Ainsi, les échanges avec la commune ont permis de convenir et de proposer la répartition suivante :

- La commune réalise les réfections définitives de la voirie communale sur cette rue, juste après les travaux de réseaux, afin de limiter l'impact de travaux important de réfection provisoires de voiries;
- La commune coordonne l'opération des réfections définitives des tranchées liées aux travaux de réseau ;
- L'Agglomération prend en charge financièrement l'équivalent de la surface de 280m² réfections de voirie ;
- Il est précisé que le coût de l'opération total des réfections de voirie s'élève à 78 730€ ht par le marché à bon de commande de la commune de Ploubazlanec, soit 54 €/m² ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;

- De valider le projet de convention ci-annexé avec la commune de Ploubazlanec portant sur la réfection de voiries sis « rue du Port à Loguivy-de-la-mer » ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

